

Pénuries de personnel, refonte de la formation des enseignant·es... une rentrée scolaire 2022 chaotique et sous tension !

Il y aura un enseignant dans chaque classe »... Premièrement, pas vraiment quand on voit les nombreux postes non pourvus, surtout dans les disciplines scientifiques. Deuxièmement, c'est au prix d'une précarisation importante des personnels : étudiant·es contractualisé·es à 25% ou 33% selon leur statut, professeur·es stagiaires à temps plein ou à 50% selon leur diplôme... Au collège des Gratte-ciel, à Villeurbanne, presque tous les postes d'enseignant·es sont pourvus mais 10 d'entre elles et eux sont stagiaires.

Et malgré l'usage grandissant des profs en formation, après la rentrée, le rectorat a du recourir à la liste complémentaire des concours de Prof des écoles. Il fait même démissionner certain·es contractuel·les qui deviennent alors stagiaires et qui changent d'affectation. Bonjour la désorganisation !

« Il y aura un enseignant dans chaque classe »... *quid* des infirmières et infirmiers scolaires ? Dans de nombreux établissements secondaires du Rhône, les postes d'infirmier·e ne sont pas pourvus à cette rentrée. Cela génère des situations très dangereuses : les PAI^{1*} des élèves ne sont pas relayés auprès des équipes qui ne peuvent pas les prendre en compte, et ce sont les AED* ou les enseignant·es qui doivent gérer les malaises des élèves tant bien que mal malgré leur absence de formation aux premiers secours. Les aménagements nécessaires pour les examens ne peuvent pas être mis en place, alors que certaines épreuves auront lieu dès septembre.

Prenons l'exemple de Villeurbanne, où la situation est particulièrement alarmante : pas d'infirmière au collège Jean Jaurès, pas d'infirmière au collège Les Iris, pas d'infirmière au lycée professionnel Magenta, pas d'infirmière au lycée GT Frédéric Faÿs où il devrait y en avoir deux ! Les collègues se sont mobilisé·es massivement, notamment à Faÿs. En audience, le rectorat se décharge de ses responsabilités en affirmant à la délégation faÿssienne que personne n'est intéressé·e par les postes. La rémunération au SMIC en période d'inflation galopante et le nombre croissant d'élèves à gérer sont pourtant alléchants.

Les pénuries de personnel ne s'arrêtent pas là. Plusieurs établissements n'ont pas d'assistant·e social·e, comme à Louis Juvet (Villeurbanne). Des postes de CPE* ne sont pas pourvus voire supprimés dans des bahuts en éducation prioritaire comme à Elsa Triolet (Vénissieux).

Les AESH* également manquent partout dans l'académie. Souvent, les PIAL* n'ont même pas l'autorisation par le rectorat d'en recruter autant que de postes non pourvus. « *Un enseignant dans chaque classe* » ? En revanche, il n'y aura pas un·e AESH avec chaque enfant notifié·e ! Le manque d'AESH restera criant tant que leurs conditions de travail ne seront pas décentes.

Depuis plusieurs années, les inclusions des élèves en situation de handicap sont toujours plus difficiles. Il faut parfois plus d'un an entre la constitution du dossier MDPH* et le reçu des notifications qui sont encore et encore revues à la baisse. À cela s'ajoutent de longues listes d'attente dans les établissements spécialisés. Face aux difficultés que pose une inclusion sans moyens, les

1 Voir lexique en fin de texte

enseignant·es n'ont pour seul recours que de faire appel au « pôle ressources » du premier degré qui vient, au mieux, constater que c'est difficile et souhaiter bon courage aux collègues en place...

Le réseau d'aide en difficulté scolaire (RASED) est quant à lui devenu quasiment inexistant. Intervenant sur un nombre d'école toujours croissant, les enseignant·es du RASED ne sont jamais complété·es, qu'ils soient à temps partiel ou en formation. Dans certaines circonscriptions, on annonce qu'il n'y aura des interventions uniquement pour quelques élèves de grande section de maternelle, et dans d'autres on demande aux enseignant·es de signaler les besoins tout en avertissant qu'il n'y aura pas de prise en charge...

Sur le temps périscolaire, les municipalités n'arrivent pas non plus à recruter, revoyant à la baisse le nombre d'animateurs·trices diplômé·es et qualifié·es au mépris de la sécurité des enfants.

Il nous faut aussi mentionner qu'au moins une dizaine de proviseur·es ou de principal·es adjoint·es manquent dans l'académie. À SUD éducation, on est pas spécialement fan des chef·fes, mais ces carences décuplent la charge de travail des personnels administratifs, lequel·les manquent aussi à l'appel. Combien de postes de gestionnaires ne sont pas remplacés (comme aux Gratte-Ciel ou à Jouvot à Villeurbanne ?) La crise des vocations dans l'éducation nationale toucherait-elle aussi nos tauliers ?

Face à ces situations critiques, des mobilisations se mettent en place : demandes d'audience ; rassemblements dont un de l'ensemble des établissements de Villeurbanne le 14 septembre et un autre à Elsa Triolet (Vénissieux) le 15 septembre ; journées de grève massivement suivies comme à Condorcet (Saint-Priest), Jean Macé, Faÿs ou Magenta (Villeurbanne)... Alors que les recteurs se réunissent à Dardilly le 22 septembre, nous saurons leur rappeler la réalité de cette rentrée chaotique (SUD éducation est signataire d'un appel intersyndical à rassemblement à 12h devant le lycée Rabelais).

Cerise sur le gâteau, plusieurs centaines d'établissements n'ont toujours pas, mi septembre, de carnets de correspondance pour leurs élèves. Il paraît qu'ils seront – peut-être – livrés à la fin du mois. Cela ajoute à la désorganisation et augmente fortement la charge de travail des équipes de vie scolaire. Notre cher ministre affirmait que « *la rentrée scolaire a été bonne* »... il faut croire qu'on a pas vécu la même.

Petit lexique :

- * **PAI** : « projet d'accueil personnalisé » qui définit les adaptations nécessaires pour les élèves ayant des problèmes de santé
- * **AED** : assistant·es d'éducation (nouveau nom des surveillant·es dans les établissements du secondaire)
- * **AESH** : accompagnant·es des élèves en situation de handicap
- * **PIAL** : « pôle inclusif d'accompagnement localisé » qui regroupe les AESH d'un secteur donné
- * **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées. La notification de la MDPH est nécessaire pour qu'un·e élève bénéficie d'un accompagnement par un·e AESH.
- * **CPE** : conseiller·e principal·e d'éducation qui assure notamment le suivi des élèves et l'organisation de la vie scolaire, dans le secondaire